

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 20 SEPTEMBRE 2023 à 16h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents (Membres) :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des régies Portuaires d'Hyères
Monsieur PANCIULO, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur DUNAND, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur MICHELET, Représentant de la SNSM
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs du Niel
Monsieur MICHELET, Représentant de la SNSM
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires
Madame COLL, vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-
Environnement
Madame ROSSO, Directrice des Ports et des concessions e la CCI
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance.
Madame VIZIALE, Présidente Association les Amis du Niel
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports
Madame FELICI, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur RICCA, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CARRATALA, Représentant des usagers du port du Niel
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Monsieur BELLON, Chef de projet Développement Durable à la Métropole
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame BOUTIN, Maître de Port

*Envoi des Convocations par mail le 1^{er} Septembre 2023
Envoi des Documents par mail le 8 Septembre 2023*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet d'unification des budgets portuaires
3. Création d'une régie à autonomie financière. Approbation des statuts. Détermination de la dotation initiale.
4. Projet de Délibération : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION, Budget annexe du port du NIEL- Bilan intermédiaire
5. Modification du règlement de police et du Règlement des Conditions d'Usage

QUESTIONS DIVERSES :

La séance est ouverte à 16h05 et il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 JUIN 2023

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 14 JUIN 2023.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET D'UNIFICATION DES BUDGETS PORTUAIRES

En préambule, il est rappelé que les questions 3 et 4 sont liées et concernent la mise en place d'un budget unique qui découle, d'une part, d'une jurisprudence de le Cour d'appel administrative de Nantes et, d'autre part, d'une demande de la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP).

Cela impose, à compter du 1er janvier 2024, une seule régie pour l'exploitation des 5 ports et donc 1 seul budget.

M. BRUNEL salue le travail effectué par Mme CADIOU qui a réalisé l'essentiel du regroupement des budgets.

A la demande de M. Le MAIRE et de M. BRUNEL, la représentativité et les membres des instances portuaires seront conservés tels qu'ils existent aujourd'hui afin de faciliter les débats (5 conseils portuaires et 1 conseil d'exploitation).

Seuls les conseils des ports Auguier et Saint-Pierre seront, pour leur part, modifiés en raison des élections de renouvellement des représentants des usagers qui arrivent au terme de la période des 5 ans fixée par le code des Transports.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par M. le Maire, sans modification à priori.

M.L'HENAFF précise qu'en termes de trésorerie, et puisque les comptes 2023 ne seront pas arrêtés en fin d'année, la trésorerie du budget unique au 1er Janvier 2024 sera à zéro, nécessitant le versement d'une avance de la Commune, celle-ci lui sera remboursée dans le courant de l'année 2024 et au plus tard le 31 décembre 2024.

Le transfert de l'actif et du passif des 5 budgets vers la nouvelle structure sera effectué au mois de Juin 2024, après vote des différentes CFU, entraînant la dissolution des cinq régies et des cinq budgets annexes.

Les conseils auront connaissance de la structure analytique de chacun des ports, mais aussi du budget dans sa globalité.

Mme CADIOU commente la projection sur le budget unique. Il est précisé que la dotation initiale de cette nouvelle régie sera la somme des patrimoines de tous les ports qui pourra être chiffrée dès la validation des CFU 2023 en Juin 2024.

Suite à l'interrogation de M.DUNAND, il est précisé qu'un suivi analytique sera mis en place, rendu obligatoire par l'instruction comptable M4, fléchant chaque dépense et chaque recette sur chacun des ports.

M.BRUNEL qualifie de mutualisation de moyens ce regroupement qui permettra certains investissements que les petits ports ne pourraient pas faire.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE. APPROBATION DES STATUTS. DETERMINATION DE LA DOTATION INITIALE.

M.BRUNEL rappelle que la dotation initiale sera la somme des réalisations au 31 décembre 2023 de chacun des ports, diminuée des emprunts restants dus.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES : BUDGET ANNEXE DU PORT DU NIEL – BILAN INTERMEDIAIRE

M.BRUNEL explique que le code général des collectivités territoriales impose un relevé provisoire des résultats de l'exploitation arrêté tous les six mois et soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par M. Le Maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2023, enregistre pour la régie du Port du NIEL :

- un total de recettes de 88 959,34 € correspondant :
 - aux redevances d’amarrage (58 K€)
 - au résultat reporté 2022 (30 K€)

- un total de dépenses de 53 672,97 € qui se répartit en :
 - charges générales (11 K€)
 - provisions pour entretien (42 K€)

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d’émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE ET DU REGLEMENT DES CONDITIONS D’USAGE

M.BRUNEL rappelle qu’il a été voté, pour les abonnés, la possibilité de louer 5 fois par an leur bateau entre particuliers. L’objectif était de régulariser et de contrer les locations sauvages polluant l’activité économique du port.

Devant l’impossibilité de contrôler ces locations saisonnières utilisées par certains de manière excessive, il est proposé d’interdire la location entre particuliers et de n’accepter que les contrats de gestion location avec une société clairement identifiée.

Aucun commentaire n’étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L’ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : LOCATIONS SAUVAGES

En parallèle de la projection faite, M. L’HENAFF revient sur la question des locations sauvages.

Il avait été décidé dans un premier temps d'effectuer de l'information et de la prévention. A ce titre, les maîtres de port ont été fortement mobilisés pour contrôler et informer les gens qui faisaient de la location et utilisaient les infrastructures portuaires.

Dans un deuxième temps, 58 courriers recommandés ont été envoyés à des entrepreneurs ou entreprises identifiés. Certains d'entre eux ont été reçus par M. BRUNEL et M. L'HENAFF, et se sont engagés à ne plus exercer sur les ports de plaisance d'Hyères en attendant de pouvoir répondre à des appels d'offres qui régulariseraient leur situation.

La perspective 2024 est de s'engager vers une étape plus répressive avec la création d'une police portuaire commissionnée en complément de la brigade nautique. La police municipale et les agents portuaires pourront ainsi dresser des procès-verbaux de grande voirie.

Il est précisé que cette action est également menée avec les affaires maritimes, la police municipale, la police nationale et les douanes qui ont reçu les identités complètes des 58 entreprises contrôlées et informées de ne plus exercer depuis les ports de plaisance de la ville d'Hyères.

Il est précisé que la brigade nautique est une police municipale compétente dans la bande des 300 m alors que la vedette de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) est la police de l'environnement.

M. JOURDAN et M. MAZZELLA font état d'intervention en mer, parfois de la gendarmerie maritime, compétente dans tous les domaines.

2^{ème} point : CLUPP

M. L'HENAFF informe les membres du conseil que le CLUPP, Comité Local des Usagers Permanents du Port aura lieu le 6 Octobre.

Il est rappelé que pour participer au CLUPP, il faut bénéficier d'un poste d'amarrage de plus de 6 mois et s'être inscrit en cochant, sur le contrat en ligne, la case « je souhaite participer au Clupp ».

Le budget primitif 2023 et l'avancée des travaux seront présentés.

M.BRUNEL rappelle que les services portuaires donnent aux usagers les moyens de s'exprimer suivant le code de transport régissant l'organisation des CLUPP.

3^{ème} point : TRAVAUX AU PORT DU NIEL

M.L'HENAFF présente les quelques actions réalisées sur le port, seuls travaux autorisés par le DREAL.

En réponse à M. DURANDETTO, il est confirmé que la couleur des graviers a été imposée et que les dégradations constatées relèvent de nombreuses incivilités.

M.DUNAND salue le travail du maître de port, particulièrement en cas d'alerte météo.

4^{ème} point : RESERVATION HIVERNALE

Il est indiqué par M. DUNAND que l'attente entre les réservations estivales sur la plateforme et les réponses des services portuaires a été trop longue. M. BRUNEL en convient et indique qu'il y sera remédié.

Il est indiqué que la présence au port peut être prolongée, à la fin de la saison estivale, en adressant sa demande appelée « Réservation Hivernale » au maître de port avant le mois d'Aout pour être présenté en commission fin Aout pour attribution des postes au 1^{er} Novembre.

5^{ème} point : REGATES OLYMPIQUES

M.DUNAND s'interroge sur l'impact des régates olympiques à Marseille sur les ports hyérois. Il est précisé que la rade d'Hyères servira uniquement d'hébergement à l'équipe de France.

M.BRUNEL rappelle que les 12mJI, bateaux de la coupe de l'America, seront au mois d'Octobre sur le plan d'eau pour régater.

6^{ème} point : PADDLE DANS LE PORT

De nombreux paddles débutants ont été observés dans le port au départ de la plagette. M.DUNAND souhaiterait une intervention des services portuaires, en raison des risques que leur présence engendre au milieu de la circulation des bateaux.

M.L'HENAFF indique que les services portuaires interviendront l'année prochaine grâce au bateau qui devrait être mis à flot au port du Niel.

7^{ème} point : MANQUE DE PRESENCE DU MAITRE DE PORT SAISONNIER

M.PANCIULO salue le travail qualifié de « remarquable » de Mme BOUTIN, mais précise que le saisonnier était souvent enfermé dans la capitainerie et donc absent des quais.

8^{ème} point : INTRUSION A BORD DES BATEAUX

M.PANCIULO se plaint des pêcheurs qui, la nuit venue, n'hésitent pas à monter à bord des bateaux. Il est précisé qu'un camping-car s'installait directement sur le port.

M.BRUNEL indique qu'une plus grande vigilance sera apportée sur la présence des pêcheurs nocturnes.

M.PANCIULO propose une signalétique qui, il est rappelé, existe déjà sur le bâtiment de la capitainerie.

9^{ème} point : AOT DES CANOES

M.DUNAND rappelle que les différentes associations du port du Niel sont d'accord pour une régularisation de l'activité de canoé et s'enquiert de l'évolution de l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT).

Il est rappelé la spécificité de l'activité qui est à la fois terrestre et maritime.

10^{ème} point : ACTIVITE D'EXCURSION EN MER

En réponse à M.PANCIULO qui s'interroge sur la poursuite de l'activité d'Excursion en mer et la problématique du stationnement de leur clientèle, il est confirmé que l'AOT a été signée pour une durée de 5 ans avec PASSION MED.

M.BRUNEL rappelle l'importance de l'usage de la navette qui effectue des rotations entre le parking Funel et le port, du 15 Juin au 15 septembre. M.DURANDETTO précise qu'il était également effectué des rotations avec un camion gris de PASSION MED.

M.DUNAND précise qu'au regard des précédentes années, il y a eu peu d'embouteillages. M.BRUNEL en convient alors même que l'ouverture du musée du Niel a drainé une nouvelle clientèle.


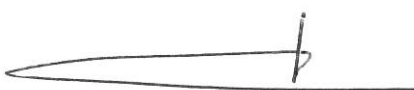
11^{ème} point : CHANGEMENT DU SYSTEME DE FACTURATION

Il aurait été souhaité par certains usagers une meilleure communication sur le changement de système de facturation, ce dont conviennent les services portuaires.

Mme VIZIALE termine ce conseil portuaire en indiquant que les gens de la presqu'île ont retrouvé le plaisir de descendre se promener au port du Niel.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 16h57.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL